ORDONNANCE COLLECTIVE

E-1.0.7 ORDONNANCE COLLECTIVE AUTORISANT LES PHARMACIENS DU CSSSM À SUBSTITUER LE CORTICOSTÉROÏDE INHALÉ CICLÉSONIDE (ALVESCO)

APPROBATION :	**DATE : 2008-02-29**
Président du CMDP	
Directrice DSCQSI	
RÉVISION :	**DATE :**
Président du CMDP	
Directrice DSCQSI	

Conditions prescrites Ordonnance médicale
Selon protocole

Personnel habileté *Pharmaciens du CSSSM*

PROTOCOLE

Indications : Lorsque le pharmacien recevra une ordonnance de Ciclésonide (Alvesco) il le remplacera par le produit Fluticasone

Contre-**indications**: Aucune

Directives : Le pharmacien remplace le cliclésonide (Alvesco) par le fluticasone en utilisant la règle de substitution suivante :

- Ciclésonide 400 mcg die = Fluticasone 250 mcg bid

Précautions : Le pharmacien, lorsqu'il effectue la substitution, note sur l'ordonnance le changement, avise l'unité du changement effectué et indique dans la posologie l'avis de substitution